Comité de vigilance de GFL Environmental inc. — LET Granby
702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton

Compte-rendu de réunion

Date : Mercredi 26 avril 2023 à 18 h

Lieu : GFL Environmental inc., 702, route 137, Sainte-Cécile-de-Milton

Présences :

M. Frédérick Chir	Coordonnateur – Protection et gestion du territoire pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représentant des groupes environnementaux
M. Serge Drolet	Coordonnateur de la division environnement, représentant de la Ville de Granby
Mme Valérie Leblanc	Directrice du Service de gestion des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance
M. Sylvain Maurice	Représentant des citoyens du voisinage de GFL Environmental inc. — LET Granby
M. Patrick Milot	Directeur général et représentant de GFL Environmental inc. — LET Granby
M. Francis Pelletier	Directeur général et greffier-trésorier, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
M. Sylvain Goyette	Élu municipal, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Personnes-ressources :

Mme Martha Camargo	Ingénieure pour GFL Environmental inc. — LET Granby

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant.
3. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2022.
4. Suivi du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2022.
5. Description des travaux effectués en 2022.
6. Description des travaux planifiés pour 2023.
7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2022.
8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2022.
9. Liste des plaintes reçues en 2022.
10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2022, le cas échéant (enlevé si aucun avis).
11. Description des volumes de matières reçus en 2022 et dépôt du rapport annuel.
12. Certificats d'autorisation reçus en 2022 et demandes en cours, le cas échéant.
13. Varia.
14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour.
15. Fin de la rencontre.

2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant.

Le nouveau membre, Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, se présente au comité. Pour leur bénéfice, chaque participant se présente à tour de rôle.

3. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2022.

Le compte-rendu final de la rencontre du 25 avril 2022 a été soumis par voie électronique le 9 mai 2022. Le compte-rendu est proposé par M. Frédérick Chir, appuyé par M. Serge Drolet et adopté unanimement.

4. Suivi du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2022.

Un résumé des données d'élimination annuelles et un portrait des matières en provenance de la MRC de La Haute-Yamaska ont été demandés par le comité de vigilance pour la prochaine rencontre. Le tout est présenté au point 11.

Aucun autre suivi de la rencontre précédente n'était attendu de la part des gestionnaires du LET ou des membres.

5. Description des travaux effectués en 2022.

M. Milot explique les divers travaux réalisés en 2022 énumérés ci-après :

- Travaux de recouvrement final des talus sud et ouest de la cellule no 3. La superficie recouverte est d'environ 17 000 m^2. Il est à noter que les travaux de ce projet vont se terminer au printemps 2023 (installation des sols de protection, terre végétale et ensemencement sur une superficie d'environ 9 000 m^2 sont à compléter);
- Construction de la deuxième partie de la cellule no 4 d'une superficie d'environ 16 000 m^2;
- Ajout de 4 puits de biogaz horizontaux de premier niveau dans la section nord de la cellule no 4.

6. Description des travaux planifiés pour 2023.

M. Milot explique les divers travaux de 2023 énumérés ci-après :

- Finaliser les travaux de recouvrement final débutés en 2022 (talus ouest);
- Recouvrement final du chapeau de la cellule no 3;
- Mise à niveau des postes de pompage du lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

- Installation des conduites de biogaz de premier niveau au sud de la cellule no 4, ainsi que les conduites de deuxième niveau au nord de celle-ci;
- Travaux d'aménagement partiel de l'écran visuel, incluant une digue (butte) dans le secteur au coin du rang 11 et de la route 137 (travaux potentiellement reportés à 2024).

7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2022.

Un tableau synthèse des résultats hebdomadaires et des moyennes mensuelles du suivi de la qualité des lixiviats traités pour 2022 est remis aux participants.

En 2022, un évènement de dépassement du seuil maximal exigé par les normes a été observé pour les matières en suspension (MES) dont le seuil est établi à 35 mg/L (moyenne mensuelle). En effet, en octobre le taux a atteint 38,25 mg/L. Par contre, la norme quotidienne de 90 mg/L pour ce paramètre a été respectée tout au long de l'année. Selon les responsables du LET, ce dépassement pourrait être attribuable aux changements de température de l'eau à cette période de l'année. Lorsqu'ils observent un dépassement, les responsables disent agir rapidement pour corriger la situation. Les responsables du LET précisent également qu'ils observent des délais et des retards importants dans la réception des résultats par le laboratoire accrédité, ce qui empêche souvent la reprise des tests lors de dépassement.

Un tableau des résultats du suivi des objectifs environnementaux de rejet (OER) pour 2022 est remis aux participants. Il contient les résultats d'analyse de 67 paramètres. Des dépassements sont observés pour certains paramètres à certaines périodes de l'année. Les responsables du LET précisent que les seuils visés ne sont pas des exigences, mais bien des objectifs vers lesquels le LET doit tendre. Une valeur qui ne respecte pas l'OER n'est pas considérée comme une non-conformité.

M. Milot précise que la liste des paramètres pour les OER sera prochainement réduite à 28 paramètres. M. Drolet demande d'obtenir une copie des nouveaux paramètres (liste fournie aux membres du comité de façon numérique le 27 avril 2023). À la suite d'une question du comité sur la présence potentielle de PFAS (composés perfluorés), M. Milot spécifie que l'analyse de ce type de particules, se présentant sous plusieurs formes, n'est pas effectuée actuellement.

8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2022.

Un tableau synthèse des concentrations en méthane et débit du biogaz soutiré (moyenne mensuelle en m^3) pour l'année 2022 est remis et expliqué aux participants. Les torchères no 1 et no 2 sont maintenant utilisées que de façon sporadique, seulement en octobre et novembre de 2022.

Les membres du comité demandent pourquoi il n'est pas possible de demander à l'entreprise responsable de la production d'électricité au LET d'en produire plus. M. Milot spécifie que les droits de production attribués à Hydroméga (anciennement Terreau-Biogaz) comportent des quotas maximaux. Ces derniers n'accordent actuellement pas de permission pour augmenter les quantités d'énergies produites aux producteurs d'énergies alternatives. M. Milot spécifie que l'entreprise procédera prochainement à l'installation d'un troisième moteur afin d'optimiser ses opérations.

9. Liste des plaintes reçues en 2022.

Aucune plainte n'a été listée en 2022. Les responsables du LET précisent toutefois qu'ils ont reçu une plainte concernant la présence de déchets entre la route 112 et le LET, sur la route 137. Les responsables du LET précise qu'ils prennent en charge le nettoyage le long de

la route 137 sur l'ensemble de leurs lots mais l'entreprise ne peux prendre en charge le nettoyage des abords de la route 137 (chemin Milton) entre la route 112 (rue principale) et ses immeubles.

10. <u>Avis de non-conformité reçu(s) en 2022, le cas échéant.</u>

Aucun avis de non-conformité n'a été reçu en 2022.

11. <u>Description des volumes de matières reçues en 2022 et dépôt du rapport annuel.</u>

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2022 est remise aux participants. Des tableaux résumés des tonnages en fonction de la provenance (Haute-Yamaska et hors-territoire) et du type de matières résiduelles sont exposés au comité.

Le comité est avisé qu'au mois de septembre 2022, une entente a été conclue entre la MRC de La Haute-Yamaska et GFL Environmental inc. (Matrec), relative à l'augmentation temporaire (pour les années 2022, 2023 et 2024) du tonnage de déchets admis pour l'élimination au LET de Sainte-Cécile-de-Milton, soit de 150 000 à 180 000 tonnes métriques/an. Cette augmentation temporaire de 30 000 tonnes/an a été demandée et accordée dans le cadre des travaux de réfection du pont tunnel L.H. Lafontaine qui ont un impact important sur le transport des déchets sur la Rive-Nord de Montréal.

Le tonnage additionnel pour une période de 3 ans est assujetti à une redevance payée par GFL à la MRC de La Haute-Yamaska de 1,50 $ par tonne. Cette entente engendra donc une valeur estimée de la redevance de 135 000 $ pour la période accordée.

Un volume de 180 220 tonnes d'ordures a été reçu au LET en 2022. À cela s'ajoute un volume de 95 830 tonnes de matériaux de recouvrement et 18 877 tonnes de balayures de rue. Par ailleurs, 223 t de matières furent récupérées majoritairement du béton.

Au total, 296 000 tonnes de matières ont été admises au LET en 2022, dont 78 718 tonnes en provenance de la Haute-Yamaska.

12. <u>Certificats d'autorisation reçus en 2022 et demandes en cours, le cas échéant.</u>

Aucune autorisation ministérielle (CA) n'a été reçue au cours de l'année 2022.

Les autorisations en cours de demande pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Demande d'autorisation ministérielle relative à l'utilisation de matériaux alternatifs dans les différentes couches du recouvrement final de cellule no 4 (erratum lors de la rencontre sur l'utilisation et sur le numéro de cellule visée);
- Demande d'autorisation ministérielle pour la mise à niveau de l'usine de traitement des lixiviats;
- Demande d'autorisation ministérielle pour la construction de la cellule no 5 et son recouvrement final. Cette demande inclut également la construction du poste de pompage des lixiviats PP-1-B, ainsi que la fosse de rétention des biogaz FR-5.

13. <u>Varia.</u>

Les éléments suivants sont discutés :

- Les documents techniques pour les membres du comité seront dorénavant partagés de façon numérique via un groupe TEAMS;
- M. Maurice demande si le LET a étudié la possibilité de revoir la configuration de la sortie du LET sur la route 137 à la hauteur du rang 11 puisque la maison présente sur ce lot est vouée à être détruite. M. Milot répond qu'il n'est pas envisageable de revoir le tracé sur ce terrain puisque ces lots sont situés dans la zone tampon de 50 m au

pourtour du LET. Seulement certains aménagements sont permis à l'intérieur de cette zone.

14. <u>Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour.</u>

M. Milot se chargera de convoquer la prochaine rencontre vers la fin de février 2024.

15. <u>Fin de la rencontre.</u>

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20 h.

_____

Valérie Leblanc
Secrétaire du comité de vigilance